

ASSEMBLÉE NATIONALE23 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE726

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller,
M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Taite et M. Viry

ARTICLE 8

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« Les politiques publiques favoriseront... (*le reste sans changement*) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élaboration des politiques publiques doit répondre à des enjeux de long terme.

S'il convient de dresser des bilans d'étape, les pouvoirs publics doivent également donner de la visibilité aux acteurs économiques.

Tel est l'objet du présent amendement.